

VILLE DE SAINT-HONORE

À toutes les personnes habiles à voter susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement décrit ci-bas :

CONSULTATION PUBLIQUE 8 septembre 2020

Au cours d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil à 19h30 dans la salle de réunion située au 3611, boul. Martel, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:

- Que lors d'une assemblée tenue le 17 août 2020, le conseil de Ville a adopté par résolution, un projet de règlement #767 intitulé :

Ayant pour objet de régir la culture, la production, la transformation et la vente de cannabis sur le territoire de la Ville de Saint-Honoré

DESCRIPTION

La culture de cannabis sera permise dans les zones 40 Av et 41 Av
La production et la transformation de cannabis seront permises dans la zone 110 Af
La vente de cannabis sera permise dans la zone 225-2 M

LOCALISATION

L'ensemble du territoire de Saint-Honoré

- Que ce projet peut être consulté au bureau de la ville.

DONNÉ à Saint-Honoré ce vingt-cinquième jour d'août deux mille vingt.



Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la ville, le 25 août 2020, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25^{ième} jour d'août 2020.

